

Скарлупіна Ю. А.

Українська академія банківської справи, м. Суми

Plurilinguisme comme le but d'enseignement des langues étrangères

L'ouverture des frontières et la mondialisation des échanges, comme les progrès de l'intégration européenne, font de la connaissance de langues un enjeu essentiel, professionnel et culturel, pour le citoyen de demain.

L'enseignement bilingue, en pleine expansion en Europe et ailleurs, recouvre des réalités très diverses selon les pays : les politiques éducatives linguistiques et les dispositifs d'enseignement bilingue qui en découlent dépendent des contextes politiques, sociaux, économiques et culturels.

La politique linguistique est l'ensemble des choix d'un État en matière de langue et de culture. Elle tient à la définition d'objectifs généraux (statut, emploi en fonction des langues, implication en matière d'éducation, de formation, d'information et de communication, etc.). Indépendamment des processus décisionnels mis en œuvre, toute politique doit se fonder sur une analyse aussi précise que possible des situations (sociolinguistiques, sociopolitiques, socio-économiques et socioculturelles) et sur une approche prospective de leur évolution.

On entend par bilinguisme la coexistence au sein d'une même personne ou société de deux variétés linguistiques : on préfère parler de « variété » d'une part parce que « langue » est un concept politique plutôt que linguistique (« un dialecte avec ses propres forces armées ») et d'autre part parce que le changement linguistique s'opère de façon cumulative sur les plans géographiques, social, fonctionnel et diachronique, ce qui rend problématique la délimitation d'une « langue » et a fortiori, de deux. On peut trouver des situations de bilinguisme où les deux variétés sont considérées comme des langues indépendantes, (souvent parce qu'elles ont été standardisées), où l'une des deux est « langue », l'autre étant reléguée à une position inférieure (« dialecte », « patois », etc.) et où ni l'une ni l'autre n'est langue standard.

Le bilinguisme n'est pas rare. Si l'on accepte qu'il existe autour 6 000 « langues » dans le monde actuellement et 200 « pays », il est clair que, même en

excluent certains cas extrêmes de multilinguisme, tels que l'Inde, la Nouvelle Guinée ou le Cameroun, où on trouve des centaines de variétés sur une même superficie géopolitique, le pays statistiquement est bi- ou multilingue. Il ne faut pas confondre bilinguisme sociétal officiel et le bilinguisme effectif : il arrive que dans un pays officiellement bilingue, le nombre d'individus bilingues soit relativement réduit, et vice versa. Les variétés en question pouvant avoir des statuts et fonctions très différents, le bilinguisme, sociétal ou individuel, peut prendre des formes multiples. Le concept de diglossie a donc évolué par une prise en compte des aspects conflictuels opposant nécessairement deux langues en présence des lors qu'elles n'ont pas le même statut dans la société et qu'elles occupent des fonctions inégalement valorisées.

Pour parler des phénomènes de contact des langues, le terme de bilinguisme a été longtemps le seul disponible. Mais il présente l'inconvénient de ne pas pouvoir distinguer l'aspect individuel du phénomène social. Pour éviter cette ambiguïté, la sociolinguistique américaine a développé le concept de diglossie (Ferguson, 1959). L'idée majeure est celle d'une répartition relativement harmonieuse et non conflictuelle des langues en situation de diglossie. Mais cette vision a vite été jugée trop statique.

On appelle plurilinguisme la capacité d'un individu d'employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques, ce qui nécessite une forme spécifique de la compétence de communication. Celle-ci consiste à gérer le répertoire linguistique en fonction d'un éventail large de facteurs situationnels et culturels (domaines ; rôles, statuts et identités des participants ; actes, stratégies et genres ; modalités et canaux ; ton, finalités : intertextualité, principes de la conversation et de l'implicité, etc.). Toutefois cette spécificité est une question de degré et de complexité, quantitative plutôt que qualitative : un individu unilingue opère des choix similaires, mais qu'on considère comme stylistiques ou de l'ordre du dialecte ou du registre parce qu'ils sont intra- plutôt qu'interlinguistiques. Dans ce cas, les différentes formes parmi lesquelles s'exerce le choix sont considérées comme appartenant à la même langue. Les représentations sociales et les attitudes envers la variation et les variétés comptent pour beaucoup dans la perception et la catégorisation du plurilinguisme.

La compétence plurilingue n'est pas simplement un faisceau de compétences de communication égales, et surtout pas parfaites ni uniformes, sauf en ce qui concerne les aspects purement formels des énoncés. Le niveau et la nature de la compétence de l'individu changent d'une variété à l'autre en fonction de sa participation aux activités sociales et de la distribution des domaines, les fonctions communicatives et des aptitudes, selon les normes et les besoins situationnels et intentionnels.

Pour ces raisons, la manifestation la plus évidente du plurilinguisme est l'alternance codique. Mais comme le choix de variété est social et non du seul ressort d'un locuteur, la compétence de communication plurilingue comporte nécessairement une compétence de négociation : à l'exception des cas extrêmes diglossiques ou polyglossiques, où des normes sociolinguistiques ne laissent aucun choix aux participants, ils auront toujours un travail de négociation et d'accommodation en ce qui concerne le choix de la variété, leurs rôles et identités respectifs et la définition de la situation.

On appelle polyglossie la forme de multilinguisme sociétal standardisée qui compte au moins trois variétés linguistiques et dont la distribution complémentaire est basée sur une répartition fonctionnelle. À la différence d'autres formes de multilinguisme sociétal, dans une communauté polyglossique chacune des variétés que comporte le répertoire linguistique de la société en question occupe un domaine communicatif et situationnel spécifique, sans chevauchements. S'il est vrai que par définition on ne peut pas réduire de telles situations à une simple opposition binaire entre une variété haute et une variété basse, les variétés sont généralement hiérarchisées sur une échelle de prestige. Le Grand Duché de Luxembourg (français, allemand, luxembourgeois, portugais et anglais) et Singapour (mandarin, bahasa malaysia, malais et anglais) sont des cas de polyglossie sociétale.

Le Conseil de l'Europe, pionnier en Europe pour toutes les questions linguistiques, avait bien pris soin d'opérer une distinction très précise entre "plurilinguisme" et "multilinguisme", distinction explicitée dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). On réserve l'usage du mot

"plurilingue" aux individus qui possèdent au moins une ou deux langues en plus de leur langue maternelle. Par extension, une *société plurilingue* est une société composée d'individus plurilingues. En revanche, on applique le terme "multilingue" aux sociétés dans lesquelles peuvent coexister des personnes monolingues mais de deux ou plusieurs différentes langues ou des personnes dont on ne sait pas si elles sont monolingues ou plurilingues. Ainsi, sur l'axe du multilinguisme, on peut rencontrer des situations sociolinguistiques très diverses, voire directement opposées, une société composée d'individus monolingues mais de plusieurs langues différentes pouvant être considérée comme l'opposé d'une société dans laquelle tous les individus sont plurilingues.

Le plurilinguisme de tout citoyen est l'un des objectifs principaux de la politique linguistique du Conseil de l'Europe. L'un des instruments les plus utiles à ce projet est le Portfolio européen de langues qui permet au titulaire de décrire et valoriser toutes ses compétences linguistiques, apprises ou acquises.

Les situations de plurilinguisme en France ont fait l'objet ces deux dernières décennies d'une activité de recherche sociolinguistique intense et riche. Que ce soit sur les langues régionales ou sur les populations issues de l'immigration en France, toutes les recherches ont permis de réunir des données et de nourrir des réflexions importantes. Si l'on ajoute les recherches menées sur les usages du français hors de France, et en particulier dans des communautés sociolinguistiques dont sont originaires certains des immigrés en France, il apparaît que la connaissance des situations de contact de langues a considérablement progressé.

Selon Maurice Quénet, recteur de l'académie, chancelier des universités de Paris, « Paris est probablement l'une des villes d'Europe où l'on enseigne le plus de langues étrangères. Ainsi, les lycéens de Paris ont le choix entre vingt options de langues différentes. Cela est difficile à organiser mais constitue avant tout une inestimable richesse. Les compétences linguistiques multiples sont aujourd'hui indispensables dans le monde, notamment pour les entreprises. La richesse et la variété des langues ne seront jamais remplacées par l'existence d'une langue unique, fût-elle commode. Ainsi, dans les lycées, le gouvernement français est hautement

attentif à une meilleure appréhension des langues étrangères, mais également dans l'enseignement supérieur, au travers des projets Erasmus, les suites de la Conférence de Barcelone et les échanges européens, de plus en plus nombreux et féconds. »

Dans l'enseignement supérieur, la réforme des DEUG décidée en 1993 prévoit pour toutes les disciplines la pratique d'au moins une langue étrangère. L'anglais est la langue la plus demandée.

Des centres de langue, créés dans plusieurs villes universitaires (Bordeaux, Strasbourg, Grenoble...), proposent leurs services à plusieurs universités du même site, et permettent de répondre à des besoins d'apprentissage diversifiés, notamment l'auto-apprentissage guidé.

Selon Christine ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication de la France, « Faire en sorte que nos concitoyens maîtrisent deux langues en plus de leur langue maternelle est l'objectif fixé par l'Union européenne depuis 2002. Cet objectif est inégalement atteint et il convient de s'interroger sur les moyens – pédagogiques, didactiques, technologiques – qui sont à notre disposition pour y parvenir. En second lieu, le monde du travail, au sens large. Les enquêtes conduites par la Commission l'ont montré : l'insuffisance de compétences en langues fait perdre de nombreux marchés aux entreprises européennes. Comment, donc, combler cette lacune ? Mais la place des langues dans l'entreprise ne peut être envisagée sous ce seul angle : le dialogue social, l'information des consommateurs, la normalisation – pour ne citer que ces domaines – comportent une dimension linguistique qu'il ne faut en aucun cas éluder. »

Les entreprises françaises, quelles soient internationales ou non agissent dans un environnement qui se mondialise : leurs fournisseurs, leurs clients, leurs capitaux et leurs ressources humaines viennent de pays divers, de France, d'Europe et d'ailleurs. Les acquisitions d'entreprises étrangères par des entreprises françaises, mais aussi les acquisitions d'entreprises françaises par des entreprises étrangères, ou encore les fusions et les joint-ventures et autres coopérations entre entreprises de nationalités différentes sont nombreuses.

Plusieurs projets ont été lancés pour mettre en œuvre les principes de plurilinguisme. Par exemple, le projet LEAP (Langues étrangères dans l'activité professionnelle) a été réalisé par l'Observatoire Économie—Langues—Formation (ELF) de l'Université de Genève dans le cadre du Programme national de recherche numéro 56 « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse ». Cette étude se démarque radicalement d'autres recherches sur les langues dans l'entreprise, qui mettent habituellement l'accent sur des aspects linguistiques ou pédagogiques. Le projet LEAP, par contre, porte sur les dimensions économiques du plurilinguisme : comment les compétences en langues étrangères influencent-elles la productivité.

Le projet LEAP est le premier à revisiter la théorie économique de la production pour y incorporer des variables linguistiques, afin de cerner le rôle des langues dans la production, la distribution et la vente. L'analyse fondamentale est ensuite confrontée à toute une panoplie de bases de données, combinées de manière novatrice. Certaines de ces données proviennent de sources officielles comme le *Recensement des entreprises*, la *Structure du bilan des entreprises* et le *Panel suisse des ménages*. D'autres sont des données d'enquêtes scientifiques antérieures (comme *Compétences linguistiques en Suisse*) ou d'enquêtes complémentaires effectuées dans le cadre du projet LEAP.

Grâce à sa combinaison unique de données statistiques, le projet LEAP est le premier à pouvoir fournir une estimation de la contribution du plurilinguisme au Produit intérieur brut d'une économie nationale. Le plurilinguisme est, au fond, un facteur de production, comme le capital, les heures de travail ou le niveau de formation. Et dans le cas de la Suisse, le plurilinguisme contribue pour environ 10% à la création de valeur, avec des pics dépassant les 20% dans certaines branches économiques.

Le projet LEAP est le premier à modéliser certaines décisions économiques en fonction de données linguistiques. Par exemple, il permet de déterminer le volume optimal de production de biens et services selon la langue dans laquelle ils sont vendus, ou le niveau optimal d'emploi de main-d'œuvre en fonction de son profil linguistique. Cette approche permet d'ajuster les décisions de l'entreprise aux

variations de paramètres linguistiques, comme, par exemple, l'évolution du pouvoir d'achat de la clientèle de langue arabe ou chinoise.

Les politiques linguistiques visent à gérer la diversité des langues, ce qui recouvre un vaste éventail de tâches : fonctionnement des institutions d'un Etat plurilingue comme la Suisse, protection des langues minoritaires, gestion de la communication dans un monde globalisé où se côtoient quelque 7000 langues, dimensions linguistiques des politiques d'intégration des migrants, etc. La dynamique des langues dépend non seulement de facteurs sociaux et culturels, mais aussi de forces économiques, et notamment des pratiques et besoins linguistiques des entreprises. Le projet LEAP met en lumière certaines interactions entre langue et économie, et il aide ainsi les décideurs en politique linguistique à s'appuyer sur les forces du marché pour mieux cibler et organiser leurs interventions.

L'étude sociolinguistique du plurilinguisme a envisagé jusqu'ici différentes directions, qu'il nous semble possible de regrouper grossièrement en deux ensembles : celles qui ont tenté de dégager des principes d'explication sociaux et celles qui se sont concentrées sur une approche linguistique des phénomènes de plurilinguisme - sachant bien entendu que plusieurs études ont emprunté ces deux directions à la fois. Dans le premier ensemble de recherches, figurent il nous semble les travaux sur la transmission et les usages des langues et des variétés de langues en famille, réalisés à partir de questionnaires ou d'observations, l'étude des représentations et des jugements épilinguistiques des locuteurs, plurilingues ou non. L'étude des phénomènes d'alternance de langues, et l'étude des parlars mixtes tels que le parler des jeunes "de banlieue" ont davantage donné lieu à l'analyse de phénomènes linguistiques ou discursifs. Les travaux menés sur les pratiques bilingues par les chercheurs en acquisition du langage ou en didactique des langues appartiennent également pour l'essentiel à ce second ensemble de recherches.

Ces deux approches du plurilinguisme ont donc permis de couvrir un champ assez large d'objets, de terrains et de problématiques. Ce champ pourrait toutefois être complété utilement par la prise en compte d'un troisième paramètre, qui nous semble avoir été moins exploité que les deux autres : l'effet que peuvent avoir certains

facteurs culturels sur les pratiques des plurilingues. Les contributions de J. Gonac'h et F. Leconte ont en commun de s'engager dans cette voie, et de nous montrer l'intérêt d'une approche culturelle de ce terrain. En particulier, l'étude de corpus leur permet d'analyser les phénomènes d'interférences en distinguant ce qui pourrait relever d'interférences purement linguistiques et ce qui pourrait relever de phénomènes culturels. Si la distinction entre langue et culture reste bien sûr en travail, ces auteures démontrent toutes les deux, à partir de deux corpus et au moyen de deux analyses très différents, l'intérêt d'élargir l'étude des interférences à des phénomènes non plus rigoureusement linguistiques (constructions de phrases, prépositions, genre et nombre, etc.), mais à des réalités socio-culturelles.

D'après Michèle Narvez, « La notion de bilinguisme n'a rien à voir avec la simple connaissance d'une langue. Les personnes bilingues, en effet, n'ont à aucun moment été conscientes de s'inscrire dans un processus d'apprentissage.

On peut parler de bilinguisme natif lorsque, dans une famille, le père et la mère ne parlent pas la même langue ou qu'ils ont dû s'exiler. Mais le bilinguisme peut également être provoqué : certaines familles, soucieuses de donner un enseignement français à leurs enfants, faisaient par exemple appel à une gouvernante française.

On peut se demander si une personne bilingue parle aussi bien les deux langues qu'elle utilise. Nous n'avons d'ailleurs pas défini ce qui pourrait signifier " bien parler une langue ". Les recherches qui ont été menées distinguent différentes formes de bilinguisme. On parle de bilinguisme équilibré lorsque la personne a le même niveau de connaissance des deux langues. Ce bilinguisme est en fait très rare. Par opposition, on parle de bilinguisme dominant lorsque l'on peut constater un avantage d'une langue sur l'autre. Mais dans tous les cas, l'individu bilingue utilise sans problème les deux langues qu'il connaît.

Aujourd'hui, plus de 50 % des habitants de la planète sont bilingues, et ce pourcentage devrait encore augmenter du fait d'une plus grande mobilité planétaire. Certaines personnes sont bilingues à cause des caractéristiques de leur famille, d'autres en raison d'une migration ou du fait qu'ils habitent une zone frontalière ou un pays qui regroupe plusieurs langues. Le bilinguisme est extrêmement répandu en France. »

La notion de plurilinguisme entraîne automatiquement celle du pluriculturalisme. Il n'est plus nouveau de faire remarquer que de nombreux facteurs sociaux et culturels jouent un rôle déterminant et primordial dans l'évolution et le comportement de l'individu. C'est surtout le célèbre sociologue français, Emile Durkheim, qui a donné à cette constatation une valeur théorique : il a démontré qu'une «contrainte du social» agit psychologiquement sur les membres des groupes sociaux, conditionnant, de ce fait, dans une grande mesure les possibilités de développement de l'individu. Cependant, à l'exception des recherches entreprises par plusieurs ethnolinguistes tel que E. Sapir, il aura fallu un certain temps avant que des chercheurs pensent à établir le lien entre l'origine socio-culturelle et la langue.

L'enseignement des langues s'opère toujours dans un contexte de contacts entre deux ou plusieurs cultures. Chacune d'elles possède une dignité et une valeur qui doivent être respectées et préservées. Une culture a ses propres représentations symboliques et ses propres systèmes de références auxquels les êtres humains, tant les individus que les sociétés, se réfèrent dans leurs relations avec les autres et dans leur conception du monde. En effet, de même qu'une langue s'enrichit au contact d'autres langues, la culture -résultat de diverses cultures (relations aux médias, échanges, passages...) - subit également beaucoup de changements. L'un des objectifs de l'apprentissage sera donc précisément de modifier le système des représentations de l'apprenant. L'analyse des représentations est l'une des clés essentielles pour comprendre la nature et l'évolution du phénomène des interférences culturelles. La connaissance préalable du phénomène et l'étude de son évolution au cours de l'apprentissage conditionnent l'échec ou réussite de la communication interculturelle.

La plupart des enseignants et des apprenants sont conscients de la place qu'occupe la culture étrangère dans l'enseignement / apprentissage de la langue étrangère. Dans les conditions actuelles de l'enseignement / apprentissage du FLE, enseignants et apprenants bénéficient de plus en plus d'un environnement linguistique et culturel francophone en dehors des classes, ce qui les met dans de vraies situations de rencontre avec l'autre culture. D'où un besoin impératif de préparation et d'éducation à l'interculturel.

Selon les chercheurs du FLE (Français Langue Étrangère), L'interculturel en FLE peut a priori se définir à travers ces aspects :

- Le passage du monolinguisme au plurilinguisme en langues étrangères, ou de la maîtrise d'une langue étrangère à la maîtrise d'autres langues étrangères, l'apprentissage de la (ou des) langue(s) étrangère(s) étant considéré comme un atout dans le cadre scolaire ;
- L'élargissement des compétences linguistiques aux compétences culturelles, voire des compétences interculturelles. Apprendre une langue, c'est aussi apprendre une culture, apprendre à percevoir l'environnement physique et humain à travers une grille de perception différente. Il ne s'agit pas d'apprendre la France ou les Français comme des entités collectives abstraites, mais de reconnaître des individus dont une des caractéristiques est d'être français.

Cependant, l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères occupent une place de plus en plus importante dans les systèmes d'éducation, et, bien que l'apprentissage d'une langue étrangère soit un processus extrêmement complexe et difficilement analysable, il semblerait raisonnable de suggérer que l'origine socioculturelle de l'apprenant joue un rôle significatif dans sa capacité de maîtriser des aspects différents de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Depuis quelques années il y a dans l'enseignement des langues en Europe un

changement qui ouvre le chemin au plurilinguisme. Depuis les didacticiens européens ont pour but de créer des méthodes d'apprentissage efficaces afin de maîtriser plusieurs langues étrangères. La méthode directe qui déterminait pendant le siècle dernier l'enseignement des langues à l'école – cette méthode était basée sur l'idée d'un strict unilinguisme - est peu à peu remplacée par de nouveaux concepts de didactique favorisant le plurilinguisme.

Les méthodes ainsi que les buts de la didactique du plurilinguisme se situent dans un contexte pluridisciplinaire qui ne se limite pas seulement à l'idée d'un apprentissage linguistique mais qui s'étend à un domaine plus vaste.

Certains chercheurs juxtaposent les termes « didactique du plurilinguisme » et « didactique de l'intercompréhension » bien que ces deux concepts ne soient pas identiques : le concept de l'intercompréhension fait partie de la didactique du plurilinguisme ou bien, l'enseignement plurilingue à l'école doit être basé sur l'intercompréhension. On définit le terme intercompréhension comme la capacité de comprendre une langue étrangère sans l'avoir apprise sur la base d'une autre langue .

Le concept de l'intercompréhension nous propose d'apprendre en se basant sur une autre langue du même groupe linguistique afin d'acquérir des compétences (au moins) réceptives. En s'appuyant sur les pré-savoirs des apprenants, on ne leur facilite pas seulement l'apprentissage de contenus soi-disant nouveaux mais on les motive également.

Améliorer le niveau de compétences des élèves en langues, notamment à l'oral, de façon à favoriser l'égalité des chances, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle, tel est l'objectif du plan de rénovation des langues vivantes étrangères lancé par le ministère de l'éducation nationale. Ce plan entre progressivement en vigueur à partir de l'année scolaire 2005-2006.

La mesure phare de ce plan est l'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) publié en 2001 par le Conseil de l'Europe : la France est le premier pays à inscrire dans les textes réglementaires cette référence européenne qui définit six niveaux de compétences en langues de A1 (première découverte) à C2 (utilisateur expérimenté s'exprimant couramment sur des sujets

complexes). Les objectifs à atteindre:

- à la fin de l'école élémentaire, le niveau A1 dans la langue vivante étudiée ;
- à la fin de la scolarité obligatoire, le niveau B1 pour la première langue vivante étudiée et le niveau A2 pour la seconde langue vivante étudiée ;
- à la fin des études du second degré, le niveau B2 pour la première langue vivante étudiée et le niveau B1 pour la seconde langue vivante étudiée.

La promotion du plurilinguisme constitue pour l'Union européenne un enjeu essentiel. La présidence française, en 1995, avait permis l'adoption de résolutions sur l'amélioration de la qualité de l'apprentissage des langues et la diversification des langues apprises. Ces orientations ont été poursuivies par la Commission européenne, qui met notamment l'accent sur la nécessité d'apprendre deux langues communautaires en plus de la langue maternelle, et de débiter l'apprentissage des langues au niveau élémentaire.

Le programme européen SOCRATES permet, dans le cadre de l'action LINGUA, la recherche d'innovations dans le domaine de l'apprentissage des langues. Ainsi, le projet EuRom 4, mené par les universités de Provence, de Lisbonne, Rome et Salamanque, vient d'aboutir à l'édition d'une méthode d'apprentissage simultané des langues romanes.

Des initiatives visent également à promouvoir " l'éveil aux langues " à l'école primaire, pour développer chez les enfants des attitudes positives à l'égard de la diversité linguistique, et les préparer à l'apprentissage de plusieurs langues.

La France défend et promeut le français et la diversité linguistique au sein l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Elle fonde son action sur la vitalité d'un important réseau d'instituts culturels, d'alliances françaises et de lycées français à travers le monde. Les médias francophones que sont France 24, TV5 Monde et RFI sont également des relais essentiels de la promotion du plurilinguisme, autre engagement de la France et de l'OIF : "*favoriser le plurilinguisme dans le monde, c'est donner un sens à la défense du français*".

Littérature

1. Binder L. La didactique du plurilinguisme et l'enseignement du Français Langue Etrangère : La situation actuelle et les perspectives/
www.education.gouv.fr
2. Cuq J.-P. Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde /
CLE International, S.E.J.E.R. Paris 2003
3. La diversité des langues, une chance pour l'Europe / Etats généraux du
multilinguisme. – Paris, 2008
4. L'apprentissage des langues étrangères/ <http://www.dglf.culture.gouv.fr/politique-langue/apprent-lang-etrang.html#ancree202797>
5. Mortamet C. Situations de plurilinguisme en France : transmission, acquisition et usages des langues /
http://www.univrouen.fr/dyalang/glottopol/numero_5.html#Presentation
6. Observatoire Économie—Langues—Formation, ETI, Université de Genève/
<http://www.elf.unige.ch>.
7. Narvez M. Actes du séminaire national Partenariat "académies - établissements français à l'étranger"/ www.education.gouv.fr
8. Pham Thi Anh Nga Perspectives interculturelles dans la formation des enseignants du FLE et pour une meilleure stratégie d'apprentissage des élèves-étudiants/ Séminaire régional de recherche en didactique du FLE du 2 au 5 décembre 2002 à Phnom Penh – Cambodge
9. Un plan en faveur d'une meilleure maîtrise des langues étrangères/
www.education.gouv.fr

Скарлупіна, Ю. А. Plurilinguisme comme le but d'enseignement des langues étrangères [Text] / Ю. А. Скарлупіна // Новини світової науки -2011 : матеріали VII міжнародної науково-практичної конференції. Т. «Філологічні науки». Секція «Мова, мовлення, мовленнєва комунікація». – Софія, 2011.– С. 76-89.